

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3107

25 octobre 2014

SOMMAIRE

AOL Europe Holdings (2) & Cie	149090	FR Acquisition Finance Subco (Luxembourg), S.à r.l.	149094
Argus Industrie Beteiligung A.G.	149091	FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l.	149095
Batisco Holding & Finance S.à r.l.	149090	GBX Investment S.à r.l.	149097
Beyond Management S.A.	149091	Global Funds	149095
Beyond Management S.A.	149091	Goodrich Finance S.à r.l.	149093
Binda International S.A.	149090	Gores Hercules Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	149094
BRE/Europe S.à r.l.	149090	Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	149096
B.S. Diffusion S.à r.l.	149090	GRI S.C.Sp	149096
Café Camping Bertrand S.à.r.l.	149098	Groupe Forrest Luxembourg S.à r.l.-S.P.F.	149097
Compagnie Luxembourgeoise Immobilière	149097	GT Management Services S.A.	149098
Company Restore	149098	Günther Wirth GW (Luxembourg) S.A.	149097
Company Restore	149098	Hoiva Holding S.A.	149099
Cornerstone Commercial Properties Holdings S.A.	149136	Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l. ...	149099
Entreprise Herzog S.à r.l.	149092	Karl 3 S.à r.l.	149099
Entreprise Herzog S.à r.l.	149093	Lux 35 Starlight EUR S.à r.l.	149106
Entreprise Herzog S.à r.l.	149094	Lyreen Acquisitions S.à r.l.	149100
Epicerie Dos Santos S.à r.l.	149095	Mistral Top S.A.	149115
ESP2 S.A.	149096	Rural Investment S.A.	149098
Espince S.A.	149096	Swiss Re International SE	149126
Experconnect Participations S.A.	149092	Treveria Twenty S.à r.l.	149114
Fabulous S.A.	149092	Tyco Fire & Security S.à r.l.	149126
Fabulous S.A.	149095	Wega International Consulting Service S.A.	149133
Fidji S.A.	149092		
Fiduciaire Fisogest Sàrl	149093		
Financière SDS S.à r.l.	149091		
Flex-Pack Luxembourg S.à r.l.	149093		
Forden Investments S.A.	149094		

B.S. Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.297.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147955/10.

(140168898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

BRE/Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.803.

Les comptes annuels de la société BRE/Europe S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147984/10.

(140168664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

AOL Europe Holdings (2) & Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AOL Europe Holdings (2) & Cie

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014147944/11.

(140169032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Binda International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 60.048.

Il a lieu de noter que: Monsieur Alessandro BOCCARDO, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, né le 22 février 1944 à Genova (Italie), réside désormais professionnellement au 11, Via Pretorio, CH-6900 Lugano (Suisse)

Fait à Luxembourg, le 23 Septembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014147978/11.

(140168703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Batisco Holding & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 175.041.

Il résulte des résolutions prises par l'administrateur unique de la Société en date du 22 septembre 2014 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 22 septembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147958/12.

(140169189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Argus Industrie Beteiligung A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 147.376.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147950/9.

(140169012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Financière SDS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.930.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014148097/11.

(140169000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Beyond Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 152.555.

Nous vous prions de bien vouloir noter la démission, en date du 25 août 2014 de son mandat de Commissaire aux comptes:

- La société Revisora S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beyond Management S.A.

Référence de publication: 2014147959/13.

(140168721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Beyond Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.555.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 18 mai 2010 entre:

Société domiciliée:

Beyond Management S.A.

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

RCS Luxembourg B 152.555

Et

Domiciliataire:

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

RCS Luxembourg B 145.508

a pris fin avec effet au 24 septembre 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Référence de publication: 2014147960/21.

(140168827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Entreprise Herzog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.

R.C.S. Luxembourg B 20.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148080/10.

(140168682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Experconnect Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 162.561.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *EXPERCONNECT PARTICIPATIONS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2014148094/12.

(140169073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Fidji S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.434.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 08.09.2014 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 7A, rue des Barbouillons, B-6929 Daverdisse, ZEIMET Jean-Bernard, 51-53 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014148113/17.

(140169187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Fabulous S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.474.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 septembre 2014 a nommé comme nouvel administrateur de la société:

- Madame Nicole Thommes, Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

en remplacement de Monsieur Sébastien Gravière.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014148108/15.

(140169173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Flex-Pack Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 26, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148100/10.

(140169131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Entreprise Herzog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.

R.C.S. Luxembourg B 20.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148082/10.

(140168697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Goodrich Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.751.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Goodrich Finance S.à r.l.

Christiaan van Arkel

Gérant

Référence de publication: 2014148138/14.

(140168641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Fiduciaire Fisogest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.719.

En date du 19 septembre 2014, ont eu lieu les cessions de parts sociales suivantes:

- TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. a cédé 500 parts sociales qu'elle détenait à PASTA POINT DIFFERDANGE SARL, sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142294

- TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. a cédé 500 parts sociales qu'elle détenait à HAUPERT INTERIEUR S.à r.l., sise 1C, route du Vin à L-5445 Schengen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B151288

Au terme de ces cessions de parts sociales, la répartition du capital de la société FIDUCIAIRE FISOGEST SARL est la suivante:

PASTA POINT DIFFERDANGE SARL, détient	500 parts sociales
HAUPERT INTERIEUR S.à r.l., détient	500 parts sociales
Total	1.000 Parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148115/20.

(140169162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Entreprise Herzog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.

R.C.S. Luxembourg B 20.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148081/10.

(140168694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Forden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 125.948.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 23 septembre 2014

Comme suite à l'entrée en vigueur de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire de ses actions la société D.S. CORPORATION S.A. avec siège à 2bis rue Astrid, L-1143 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

FORDEN INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014148125/13.

(140169246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Gores Hercules Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 166.741.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Claude LUCIUS, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Philippe MERSY, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014148139/14.

(140168655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

FR Acquisition Finance Subco (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.360.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 Août 2014 que:

- la démission de Monsieur Benoit Bauduin, gérant de classe B de la Société a été acceptée avec effet au immédiat;
- Monsieur Ibrahim Jabri, né le 2 septembre 1982 à Saint-Ghislain (Belgique) résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148126/17.

(140168728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Fabulous S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148109/9.

(140169174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Epicerie Dos Santos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 46, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148085/10.

(140169262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.365.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 Août 2014 que:

- la démission de Monsieur Benoit Bauduin, gérant de classe B de la Société a été acceptée avec effet au immédiat;
- Monsieur Ibrahim Jabri, né le 2 septembre 1982 à Saint-Ghislain (Belgique) résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148127/17.

(140168934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 137.245.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 27. August 2014

Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass Herr Jens-Uwe Wächter zum 31. Oktober 2013 sein Mandat im Verwaltungsrat der Gesellschaft niedergelegt hat. Weiterhin nimmt die Generalversammlung zustimmend zur Kenntnis, dass die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates ab dem 1. November 2013 bis zur heutigen Generalversammlung Herrn Steffen Selbach (D-60325 Frankfurt am Main, Mainzer Landstraße 16) zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates bestellt haben.

Die Generalversammlung bestellt Herrn Steffen Selbach (D-60325 Frankfurt am Main, Mainzer Landstraße 16) zum ordentlichen Mitglied im Verwaltungsrat bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2018.

Luxembourg, den 27. August 2014.

Global Funds SICAV

Eugen Lehnertz / Anja Müller

Référence de publication: 2014148135/18.

(140169041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Espince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 139.762.

Il ressort du P.-V. de l'assemblée générale qui s'est tenue le 16 juin 2014 que le mandat d'administrateur confié à M. Marc VAN DE VELDE a été reconduit pour une durée de 3 années soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale prévue en 2017.

Référence de publication: 2014148087/10.

(140168816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

ESP2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.636.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014148088/10.

(140168928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.245.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Claude LUCIUS, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Philippe MERSY, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014148140/14.

(140168629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

GRI S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.**Capital social: EUR 100,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.378.

Extrait de l'acte constitutif

En date du 23 septembre 2014, la société en commandite spéciale dénommée GRI S.C.Sp. (la "Société") a été constituée. Le siège social de la Société est situé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'associé gérant commandité de la Société est la société GRI GP B.V. une société à responsabilité limitée de droit néerlandais dont le siège social est situé au 231 Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Schiphol, ayant un capital social de 1,00 euro et enregistré auprès du registre de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 61486272.

L'objet de la Société est l'acquisition et la gestion de l'Investissement. L'Associé Gérant Commandité est responsable de la gestion et du contrôle de l'Investissement.

La Société a été constituée le 23 septembre 2014 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148162/20.

(140168683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Groupe Forrest Luxembourg S.à r.l.-S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Groupe Forrest Luxembourg S.à r.l.-S.P.F

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014148143/12.

(140169157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

GBX Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 168.250.

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, la société GBX INVESTMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous Je R.C.S. B 168250, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 31 juillet 2014; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2014148148/13.

(140168565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Compagnie Luxembourgeoise Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.237.

En vertu des articles 70 et suivants de la loi modifiée du 19 décembre 2002 et de la garantie donnée par Compagnie d'Entreprises CFE en faveur de sa filiale Compagnie Luxembourgeoise Immobilière, ainsi que l'accord donné par les associés de la société sur l'exemption de la publication des comptes annuels au 31.12.2013, les comptes annuels consolidés de la Compagnie d'Entreprises CFE au 31.12.2013 et le rapport du réviseur sur ces comptes consolidés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148680/14.

(140169621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Günther Wirth GW (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 173.435.

Am 1. März 2014 hat die Gesellschafterversammlung der Günther Wirth GW (Luxembourg) SA beschlossen:
Herr Thomas Maas ist nicht mehr Mitglied des Verwaltungsrates.

Mit Wirkung zum 01.03.2014 ist Herr Georg Kungl, geboren am 12.01.1962 in Blaubeuren in Deutschland, wohnhaft Ringstrasse 12, 89171 Illerkirchberg, Deutschland zum A Verwaltungsratsmitglied der Günther Wirth GW (Luxembourg) SA ernannt, Die Bestellung endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfindet

Mamer, den 22.09.2014.

Gerhard Kerckhoff

Corporate Secretary

Référence de publication: 2014148163/15.

(140168628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Rural Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 101.304.

Par la présente, je donne ma démission en tant que Administrateur de votre Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Marco Sterzi.

Référence de publication: 2014147693/9.

(140168157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Café Camping Bertrand S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 10, Op der Hei.
R.C.S. Luxembourg B 143.520.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148640/10.

(140169401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

GT Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 145.404.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014147405/10.

(140167750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Company Restore, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 94.112.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2014148682/11.

(140169628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Company Restore, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 94.112.

Dépôt rectificatif L110096321 du 21 juin 2011

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2014148684/12.

(140169630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Hoiva Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 169.263.

—
EXTRAIT

L'un des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Laurent GANEM, a désormais comme adresse:
- 17c Curzon Street, W1J 5HU Londres, Royaume Uni.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Pour HOIVA HOLDING SA

Société anonyme

Référence de publication: 2014148175/13.

(140168551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Karl 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 188.225.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 7 août 2014 que la société Privatisierung Real Estate S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré l'ensemble des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Nordic Coinvest S.à r.l., une société ayant son siège social au 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B189590.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148220/15.

(140168700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 138.698.

Le 23 septembre 2014, l'associé unique de la Société a approuvé la nomination comme gérant de la Société, avec effet au 23 septembre 2014, de:

- M. Lionel Leclercq, né le 30 juin 1976 à Gosselies (Belgique), résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 23 septembre 2014, le conseil de gérance de la Société est constitué des gérants suivants, élus pour une durée indéterminée:

* Mr. David Thomson, gérant

* Mr. David Hickey, gérant

* Mr. Lionel Leclercq, gérant

Conseil de gérance:

- M. David Thomas, demeurant au 13 High Street, Balbriggan, County Dublin, Irlande, gérant

- M. David Hickey, demeurant au 60 Gracefield Road, Artane, Dublin 5, Ireland, gérant

- Lionel Leclercq, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 septembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014148176/26.

(140169160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Lyreen Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.286.

In the year two thousand and fourteen, the fourteenth day of August, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Lyreen Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187286 (the Company). The Company was incorporated on 16 April 2014 pursuant to a deed of Maître Jacques Castel, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 2015 of 31 July 2014.

There appeared:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182789 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Victoria Woestmann, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. insertion of a new article 10 into the articles of association of the Company (the Articles) in order to insert a drag-along provision into the Articles;

2. Subsequent renumbering of the Articles in order to reflect the insertion of the new article 10 of the Articles to be adopted under item (1) of the agenda, as well as amendment of articles 6, 10 and 12 of the Articles (articles 10 and 12 being renumbered articles 11 and 13 respectively) to reflect such renumbering; and

3. miscellaneous.

II. all the 20,000 (twenty thousand) shares of the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, held by the Sole Shareholder and representing the entire share capital of the Company, are represented at the Meeting; the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to insert a new article 10 of the Articles in order to insert a drag-along provision into the Articles, and which shall read as follows:

“ **Art. 10. Drag-along rights.** If one or more shareholders holding shares representing at least 75 per cent of the share capital (each a Dragging Shareholder and together Dragging Shareholders) intend to transfer all of their shares held in the Company against cash consideration or any other consideration (including without limitation newly issued shares, a combination of cash and newly issued shares, loan notes or otherwise) to a third party (the Transferee), save for any third party that is an Affiliate of any of the Dragging Shareholders, the Dragging Shareholders shall have the right to force the transfer by all the other shareholders (and only all the shareholders) (each a Draggèd Shareholder) of all (and not less than all) of their shares to the Transferee on the terms and conditions set out below.

In order to exercise their drag along rights under this article 10, (i) the Drag Along Shareholders must act jointly by unanimous consent and (ii) the Dragging Shareholders shall serve a written notice to each of the Draggèd Shareholders in advance of the intended transfer (a Drag Along Notice) at the Draggèd Shareholder' address set forth in the share register. If there is only one Dragging Shareholder, the use of the terms “Dragging Shareholders” shall be construed accordingly.

The Drag Along Notice shall include the intended date and hour at which the Transferee shall have received from the Draggèd Shareholder the Transfer Documents signed by the Draggèd Shareholder, which shall be no earlier than the same day as the day of the transfer by the Dragging Shareholders of their shares to the Transferee (the Drag-Along Completion Date). The Drag-Along Completion Date may be amended by way of a notice served by the Dragging Shareholders to a Draggèd Shareholder. For the purpose of these Articles, Transfer Documents shall mean those agreements and any other documents required from the Draggèd Shareholders in connection with the transfer of their shares by the

Dragged Shareholders pursuant to the terms of this article 10, including, without limitation, transfer agreements, confidentiality agreement, notices of transfer, escrow agreement, or subscription letter to subscribe for newly issued shares of the Transferee, that are communicated to the Dragged Shareholders by the Dragging Shareholders at any time before the Drag-Along Completion Date (whether they are accompanying the Drag Along Notice or not).

Upon receipt of the Drag Along Notice, a Dragged Shareholder shall have the obligations towards all the Dragging Shareholders to transfer all of its shares to the Transferee on terms no less favourable as shall have been agreed between the Dragging Shareholders and the Transferee on the Drag-Along Completion Date, as set out in the Transfer Documents. For that purpose, a Dragged Shareholder shall deliver to the Transferee the Transfer Documents signed by it that must be received by the Transferee on or before the Drag-Along Completion Date.

If, at the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder defaults in transferring its Shares pursuant to this article 10, the Company shall be authorized to, under an irrevocable special power of attorney hereby granted by each of the Dragged Shareholders, effective as of the default by the Dragged Shareholder, in the name and on behalf of the Dragged Shareholder, execute and deliver the Transfer Documents and to execute and deliver all other documents and do all things which the Company may, at its sole discretion and on the terms determined at its sole discretion by it, consider to be necessary for the performance by the Dragged Shareholder of its obligations under this article 10, including, without limitation, the signature of the Company's registers on the Dragged Shareholder's name and behalf to record the transfer of the Shares of the Dragged Shareholder to the Transferee and the receipt by the Company of the consideration for such transfer.

Each of the Dragged Shareholders shall ratify and confirm, to the extent required, all actions carried out and all documents executed by the Company in the exercise of their special power of attorney set out in the above paragraph.

If, upon receipt of the Drag Along Notice and before the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder transfers any of its shares to any person other than the Transferee, the Dragged Shareholder shall remain liable to perform the obligations arising out of the exercise of the drag along rights under this article 10 by the Dragging Shareholders and the transferee shall be jointly liable with such Dragged Shareholder and be treated as a Dragged Shareholder for the purpose of this article 10.

The liability of the Dragged Shareholders under this article 10 shall be several and not joint and several.

For the purpose of this article 10:

(a) Affiliate means in relation to any person, any Subsidiary or Ultimate Holding Company of that person and any other Subsidiary of that Ultimate Holding Company.

(b) a company is a Subsidiary of another company, its Holding Company, if that other company:

- (i) holds a majority of the voting rights in it, or
- (ii) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors, or
- (iii) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other members, a majority of the voting rights in it,

or if it is a Subsidiary of a company that is itself a Subsidiary of that other company.

(c) a company is a Wholly-Owned Subsidiary of another company if it has no members except that other and that other's wholly-owned Subsidiaries or persons acting on behalf of that other or its wholly-owned Subsidiaries.

(d) Wholly-owned Group means a body corporate and any Holding Company of which it is a Wholly-Owned Subsidiary and any other Wholly-Owned Subsidiaries of that Holding Company (including any wholly-owned Subsidiary of the body corporate)."

Second resolution

The Meeting resolves, pursuant to the insertion of the new article 10 of the Articles as a result of the first resolution above, to renumber each of the subsequent articles of the Articles (including any headings).

The Meeting further resolves to amend articles 6, 10 and 12 of the Articles (articles 10 and 12 being renumbered articles 11 and 13 respectively) to reflect such renumbering which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 11. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager may be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager (s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, and in case A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, video-conference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg."

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately at EUR 1300.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney-in-fact of the above appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the attorney-in-fact of the appearing party, the attorney-in-fact of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'août, par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'Assemblée) de Lyreen Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187286 (la Société). La Société a été constituée le 16 avril 2014 conformément à un acte reçu par Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement pour le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 2015 du 31 juillet 2014..

A comparu:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 65, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182789 (l'Associé Unique),

ci-après représenté par Victoria Woestmann, avocate, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Insertion d'un nouvel article 10 dans les statuts de la Société (les Statuts), afin d'y insérer une provision de «drag-along»;

2. Renumérotation des articles suivants article 10 des Statuts afin d'y refléter l'insertion du nouvel article 10, ainsi que modification des articles 6, 10 et 12 (articles 10 et 12 étant renumérotés comme articles 11 et 13 respectivement) afin d'y refléter cette renumérotation; et

3. divers.

II. Il ressort de la liste de présence que l'ensemble des 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société, détenues par l'Associé Unique et représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée. L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de d'insérer un nouvel article 10 dans les Statuts, afin d'y insérer une provision de «drag-along», de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Vente forcée (Drag-along).** Si un ou plusieurs associés détenant des parts sociales représentant au moins 75 pour cent du capital social de la Société (chacun un Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et ensemble Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée (Dragging Shareholder)) ont l'intention de céder toutes leurs parts détenues dans la Société en contrepartie d'un paiement en numéraire ou tout autre paiement (y compris, sans restriction, de parts sociales nouvellement émises, une combinaison de paiement en numéraire et de parts sociales nouvellement émises, de titres d'emprunt ou autres) à un tiers (le Bénéficiaire), à l'exception d'un tiers qui est un Affilié d'un des Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée ont le droit de forcer le transfert de toutes (et pas moins que de toutes) les parts sociales détenues par les autres associés (chacun un Associé Tenu de Céder) au Bénéficiaire sous les modalités et conditions décrites ci-dessous.

Afin d'exercer leurs droits de vente forcée sous cet article 10, (i) les Associés «Drag-Along» doivent agir par accord unanime et (ii) les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée doivent notifier les Associés Tenus de Céder par écrit en avance du transfert prévu (la Notification de Cession (Drag-Along Notice)), envoyé à l'adresse de l'Associé Tenu de Céder incluse dans le registre des associés. S'il n'y a qu'un seul Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, le terme des «Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée» est à modifier en conséquence.

La Notification de Cession doit inclure les date et heure prévue à laquelle le Bénéficiaire aura reçu de la part de l'Associé Tenu de Céder les Documents de Transfert signés par lui, qui ne sera pas plus tôt que le jour même du transfert par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de ses parts sociales au Bénéficiaire (la Date de Réalisation). La Date de Réalisation peut être modifiée par voie de notice écrite envoyé par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée à l'Associé Tenu de Céder. Pour les besoins de ces Statuts, Documents de Transfert désigne les accords et tout autre document requis par les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée en rapport avec le transfert des parts sociales par les Associés Tenus de Céder en conformité avec cet article 10, y compris, sans restriction, contrats de transfert, contrats de confidentialité, notices de transfert, conventions de dépôt, ou des lettres de souscription pour souscrire à de parts sociales nouvellement émises du Bénéficiaire, qui sont communiquées aux Associés Tenus de Céder à tout moment avant la Date de Réalisation (envoyés ensemble avec la Notification de Cession ou non).

Après réception de la Notification de Cession, un Associé Tenu de Céder à l'obligation envers tous les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de transférer la totalité de ses parts sociales au Bénéficiaire à des conditions pas moins favorables que celles convenues entre les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le Bénéficiaire à la Date de Réalisation, tel qu'il est décrit dans les Documents de Transfert. A cet effet, un Associé Tenu de Céder doit envoyer les Documents de Transfert signés par lui, qui doivent être reçus par le Bénéficiaire avant ou à la Date de Réalisation

Si, à la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder fait défaut de transférer ses parts sociales conformément à cet article 10, la Société est autorisée, par un pouvoir spécial et irrévocable donné par chacun des Associés Tenu de Céder, au nom et pour le compte de l'Associé Tenu de Céder, de compléter et envoyer les Documents de Transfert et tous les autres documents et de faire toute chose que la Société pourra, à sa seule discrétion et à des termes déterminés par elle-même, considérer comme étant nécessaire à la performance par l'Associé Tenu de Céder de ses obligations sous cet article 10, y compris, sans restriction, la signature des registres de la Société au nom de l'Associé Tenu de Céder et d'enregistrer le transfert des parts sociales de l'Associé Tenu de Céder au Bénéficiaire et la réception par la Société d'une contrepartie d'un tel transfert.

Chacun des Associés Tenus de Céder doit ratifier et confirmer, dans la mesure requise, tous les actions complétés et tous les documents exécutés par la Société dans l'exercice de son pouvoir spécial décrit dans le paragraphe ci-dessus.

Si, à la réception de la Notification de Cession et avant la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder transfère une partie de ses parts sociales à toute autre personne que le Bénéficiaire, l'Associé Tenu de Céder reste responsable pour compléter les obligations résultant de l'exercice des droits de vente forcée sous cet article par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le bénéficiaire de ce transfert sera conjointement responsable avec cet Associé Tenu de Céder et sera traité comme Associé Tenu de Céder pour les besoins de cet article 10.

La responsabilité de l'Associé Tenu de Céder sous cet article 10 est conjointe, et non conjointe et solidaire.

Pour les besoins de cet article 10:

(a) Affilié désigne en relation de toute personne, toute Filiale ou Société Mère de cette personne ou toute autre Filiale de cette Société Mère.

(b) une société est une Filiale d'une autre société, sa Société Mère, si cette autre société:

(i) détient une majorité des droits de vote dans la société, ou

(ii) est un membre de la société et a le droit de nommer ou révoquer une majorité de son conseil de gérance, ou

(iii) est un membre de la société et contrôle seule, à la suite d'une convention avec d'autres membres, une majorité de ses droits de vote,

ou si elle est la Filiale d'une société qui est elle-même une filiale de cette autre société.

(c) une société est une Filiale en Propriété Exclusive d'une autre société si elle n'a pas de membres à l'exception de cet autre et sa Filiale en Propriété Exclusive agissant au nom et pour le compte de cet autre ou ses filiales en propriété exclusive.

(d) Groupe en Propriété Exclusive désigne une personne morale et toute Société Holding de laquelle elle est une Filiale en Propriété Exclusive et toute autre Filiale en Propriété Exclusive de cette Société Holding (y compris toute filiale en propriété exclusive de cette personne morale).»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, suivant l'insertion du nouvel article 10 des Statuts résultant de la première résolution ci-dessus, de modifier et renuméroter chacun des articles suivant l'article 10 des Statuts (y compris toutes les titres).

L'Assemblée décide également de modifier les articles 6, 10 et 12 des Statuts (les articles 10 et 12 étant renumérotés en articles 11 et 13 respectivement) afin d'y refléter cette renumérotation, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. A chaque gérant peut être attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques et, en présence de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant ou, en présence de gérants A et B, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.»

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête dudit mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: V. Woestmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2014. Relation: LAC/2014/39364. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143551/336.

(140163180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Lux 35 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 187.688.

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of September.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depository of the present deed.

There appeared:

MStar Europe L.P., a limited partnership organized under the laws of England and Wales and having its registered office at 2 Harewood Place, 4th Floor, London W1S 1BX (United Kingdom), registered with Companies House under the number LP016071 (the "Sole Shareholder"), here represented by Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 4th, 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the Sole Shareholder of "Lux 35 Starlight EUR S.à r.l.", a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B187688 and with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (the "Company"), incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 28, 2014 and published in the Luxembourg Official Gazette, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2134 of August 12, 2014.

The Company's articles of association have not been amended since.

The appearing party requested that the notary enact the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. To amend Article 3 ("Object") of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts, and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

2. To create ten (10) classes of shares, namely the A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J share classes having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company's articles of association, to convert the five hundred (500) existing

shares into fifty (50) class A shares, fifty (50) class B shares, fifty (50) class C shares, fifty (50) class D shares, fifty (50) class E shares, fifty (50) class F shares, fifty (50) class G shares, fifty (50) class H shares, fifty (50) class I shares and fifty (50) class J shares, all of them being still held by the Sole Shareholder and to change article 5.1 of the Company's articles of association to reflect such change.

3. To amend article 5.3 of the Company's articles of association as follows:

“ **5.3.** Any share premium paid or allocated to a class of shares shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account, the Class D Share Premium Reserve Account, the Class E Share Premium Reserve Account, the Class F Share Premium Reserve Account, the Class G Share Premium Reserve Account, the Class H Share Premium Reserve Account, the Class I Share Premium Reserve Account, and the Class J Share Premium Reserve Account, collectively the “Share Premium Reserve Accounts”). Such Share Premium Reserve Accounts may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of any Share Premium Reserve Account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.”

4. To amend article 6.1 of the Company's articles of association as follows:

“ **6.1.** Unless otherwise agreed by all of the shareholders, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.”

5. To amend article 16 (“Allocation of Profits”) of the Company's articles of association to include two new paragraphs, respectively numbered 16.4 and 16.5, as follows:

“ **16.4.** The redemption of a Class of Shares may only be made according to the following rules:

- All or part of the Class A Shares may be redeemed only at a date posterior to the date of the incorporation of the Company (the “First Redemption Date”). The redemption price of all or part of the Class A Shares shall comprise the available distributable profit of the Company (apart from the profits allocated to the special reserve account of other Classes of Shares) over a period starting from the date of the incorporation of the Company until the First Redemption Date (the “Class A Shares Period”) pro rata to the number of Class A Shares redeemed having regards to the total number of Class A Shares plus the aggregate par value of all the Class A Shares to be redeemed and the special reserve attached thereof if any. In case of partial redemption of Class A Shares, the remaining Class A Shares outstanding shall entitle their holder to the remaining available distributable profit of the Company accrued during the Class A Shares Period.

- All or part of the Class B Shares may be redeemed only at a date posterior to the date of the First Redemption Date (the “Second Redemption Date”). The redemption price of all or part of the Class B Shares shall comprise the available distributable profit of the Company (apart from the profits allocated to the special reserve account of other Classes of Shares) over a period starting from the First Redemption Date until the Second Redemption Date (the “Class B Shares Period”) pro rata to the number of Class B Shares redeemed having regards to the total number of Class B Shares plus the aggregate par value of all the Class B Shares to be redeemed and the special reserve attached thereof if any. In case of partial redemption of Class B Shares, the remaining Class B Shares outstanding shall entitle their holder to the remaining available distributable profit of the Company accrued during the Class B Shares Period.

- The above rules shall be applicable to other Classes of Shares mutatis mutandis, it being understood that all or part of a Class of Shares cannot be redeemed before the previous Class of Shares (in alphabetical order) has been fully redeemed.

The redemption of shares may not result in reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the Company Law and these Articles. The redemption price will be determined on the basis of interim accounts and taking into account available funds and assets. Therefore, the redemption can only be made by using sums coming from profits, or a fresh issue of shares or from sums allocated to distributable reserves such as the share premium reserve or from the legal reserve in proportion to the capital reduction resulting from the cancellation of the shares.

Immediately after the payment of the redemption price, the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) shall decrease the share capital by cancelling the redeemed shares.

16.5. A special reserve account shall be set up for each Class of Shares of the Company. Any profit which is not distributed to the shareholders in accordance with article 16.2 shall, at the sole discretion of the shareholders, be allocated to the special reserve accounts of the respective Class of Shares, taking into account the entitlement to profits of each such Class of Shares as well as prior allocations to such Class of Shares.”

6. To amend article 17.2 of the Company's articles of association as follows:

“ **17.2.** Any liquidation proceeds remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders following the principle of article 16.5 of the Articles.”

7. Miscellaneous.

Then the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 3 (“Object”) of the Company’s articles of association as follows:

“ **Art. 3. Object.** The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company’s purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts, and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) share classes, namely the A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J share classes having the rights and privileges attaching thereto as set out in the Company’s articles of association, to convert the five hundred (500) existing shares into fifty (50) class A shares, fifty (50) class B shares, fifty (50) class C shares, fifty (50) class D shares, fifty (50) class E shares, fifty (50) class F shares, fifty (50) class G shares, fifty (50) class H shares, fifty (50) class I shares and fifty (50) class J shares, all of them being still held by the Sole Shareholder and to change article 5.1 of the Company’s articles of association to reflect such change.

Article 5.1 of the Company’s articles of association shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by fifty (50) class A shares (the “Class A Shares”), fifty (50) class B shares (the “Class B Shares”), fifty (50) class C shares (the “Class C Shares”), fifty (50) class D shares (the “Class D Shares”), fifty (50) class E shares (the “Class E Shares”), fifty (50) class F shares (the “Class F Shares”), fifty (50) class G shares (the “Class G Shares”), fifty (50) class H shares (the “Class H Shares”), fifty (50) class I shares (the “Class I Shares”) and fifty (50) class J shares (the “Class J Shares”) and collectively with Class A, B, C, D, E, F, G, H and I, the “Classes of Shares”) in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.3 of the Company’s articles of association, which article shall forthwith read as follows:

“ **5.3.** Any share premium paid or allocated to a Class of Shares shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account, the Class D Share Premium Reserve Account, the Class E Share Premium Reserve Account, the Class F Share Premium Reserve Account, the Class G Share Premium Reserve Account, the Class H Share Premium Reserve Account, the Class I Share Premium Reserve Account, and the Class J Share Premium Reserve Account, collectively the “Share Premium Reserve Accounts”). Such Share Premium Reserve Accounts may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of any Share Premium Reserve Account may be used to provide for the payment of

shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6.1 of the Company’s articles of association, which shall forthwith read as follows:

“ **6.1.** Unless otherwise agreed by all of the shareholders, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 16 (“Allocation of Profits”) of the Company’s articles of association, such that it shall forthwith include two new paragraphs, respectively numbered 16.4 and 16.5, which shall forthwith read as follows:

“ **16.4.** The redemption of a Class of Shares may only be made according to the following rules:

- All or part of the Class A Shares may be redeemed only at a date posterior to the date of the incorporation of the Company (the “First Redemption Date”). The redemption price of all or part of the Class A Shares shall comprise the available distributable profit of the Company (apart from the profits allocated to the special reserve account of other Classes of Shares) over a period starting from the date of the incorporation of the Company until the First Redemption Date (the “Class A Shares Period”) pro rata to the number of Class A Shares redeemed having regards to the total number of Class A Shares plus the aggregate par value of all the Class A Shares to be redeemed and the special reserve attached thereof if any. In case of partial redemption of Class A Shares, the remaining Class A Shares outstanding shall entitle their holder to the remaining available distributable profit of the Company accrued during the Class A Shares Period.

- All or part of the Class B Shares may be redeemed only at a date posterior to the date of the First Redemption Date (the “Second Redemption Date”). The redemption price of all or part of the Class B Shares shall comprise the available distributable profit of the Company (apart from the profits allocated to the special reserve account of other Classes of Shares) over a period starting from the First Redemption Date until the Second Redemption Date (the “Class B Shares Period”) pro rata to the number of Class B Shares redeemed having regards to the total number of Class B Shares plus the aggregate par value of all the Class B Shares to be redeemed and the special reserve attached thereof if any. In case of partial redemption of Class B Shares, the remaining Class B Shares outstanding shall entitle their holder to the remaining available distributable profit of the Company accrued during the Class B Shares Period.

- The above rules shall be applicable to other Classes of Shares mutatis mutandis, it being understood that all or part of a Class of Shares cannot be redeemed before the previous class of shares (in alphabetical order) has been fully redeemed.

The redemption of shares may not result in reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the Company Law and these Articles. The redemption price will be determined on the basis of interim accounts and taking into account available funds and assets. Therefore, the redemption can only be made by using sums coming from profits, or a fresh issue of shares or from sums allocated to distributable reserves such as the share premium reserve or from the legal reserve in proportion to the capital reduction resulting from the cancellation of the shares.

Immediately after the payment of the redemption price, the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) shall decrease the share capital by cancelling the redeemed shares.

16.5. A special reserve account shall be set up for each Class of Shares of the Company. Any profit which is not distributed to the shareholders in accordance with article 16.2 shall, at the sole discretion of the shareholders, be allocated to the special reserve accounts of the respective Class of Shares, taking into account the entitlement to profits of each such Class of Shares as well as prior allocations to such Class of Shares.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 17.2 of the Company’s articles of association, which shall forthwith read as follows:

“ **17.2.** Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders following the principles of article 16.5 of the Articles.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

MStar Europe L.P., une société en commandite constituée et existante sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles et ayant son siège au 2 Harewood Place, 4th Floor, Londres W1S 1BX (Royaume-Uni), inscrite auprès du Companies House sous le numéro LP016071 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie déclare être l'Associé Unique de «Lux 35 Starlight EUR S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B187688 et avec son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 mai 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2134 du 12 août 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée, lequel est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 («Objet Social») des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses associés par

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers ou immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de

manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

2. Création de dix (10) catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales A, B, C, D, E, F, G, H, I et J avec les droits et privilèges attachés tels que prévus dans les statuts de la Société, la conversion des cinq cents (500) parts sociales existantes en cinquante (50) parts sociales A, en cinquante (50) parts sociales B, en cinquante (50) parts sociales C, en cinquante (50) parts sociales D, en cinquante (50) parts sociales E, en cinquante (50) parts sociales F, en cinquante (50) parts sociales G, en cinquante (50) parts sociales H, en cinquante (50) parts sociales I et en cinquante (50) parts sociales J, chacune d'entre elles étant toujours détenue par l'Associé Unique et la modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'appliquer ces modifications.

3. Modification de l'article 5.3 des statuts de la Société comme suit:

« **5.3.** Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales ou allouée à une Catégorie de Parts Sociales doit être affectée au compte de prime d'émission des Catégories de Parts Sociales respectives concernées (à savoir le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales A, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales B, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales C, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales D, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales E, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales F, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales G, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales H, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales I, et le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales J), collectivement les «Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales»). Les Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, les Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de parts sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des parts sociales ou pour être affecté à la réserve légale.»

4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société comme suit:

« **6.1.** Sauf accord contraire des associés de la Société, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.»

5. Modification de l'article 16 («Affectation des bénéfices») des statuts de la Société afin d'ajouter deux nouveaux alinéas, respectivement numérotés 16.4 et 16.5, comme suit:

« **16.4.** Le rachat d'une Catégorie de Parts Sociales ne peut être fait que selon les règles suivantes:

- Tout ou partie des Parts Sociales A ne peuvent être rachetées qu'à une date postérieure à la date de constitution de la Société (la «Date du Premier Rachat»). Le prix de rachat pour tout ou partie des Parts Sociales A doit comprendre les bénéfices distribuables de la Société (à l'exception des bénéfices affectés au compte de réserve spéciale des autres Catégories de Parts Sociales) réalisés à compter de la date de constitution de la Société jusqu'à la Date du Premier Rachat (l'«Assiette du Prix du Rachat des Parts Sociales A») au prorata du nombre de Parts Sociales A rachetées par rapport au nombre total de Parts Sociales A et de la valeur nominale totale de l'ensemble des Parts Sociales A devant être rachetées et du compte de réserve spéciale y afférent, le cas échéant. En cas de rachat partiel des Parts Sociales A, les Parts Sociales A restantes et en circulation devront permettre à leur détenteur de percevoir les bénéfices distribuables disponibles restants de la Société réalisés et compris dans l'Assiette du Prix du Rachat des Parts Sociales A.

- Tout ou partie des Parts Sociales B ne peuvent être rachetées qu'à une date postérieure à la Date du Premier Rachat (la «Date du Deuxième Rachat»). Le prix de rachat pour tout ou partie des Parts Sociales B doit comprendre les bénéfices distribuables de la Société (à l'exception des bénéfices affectés au compte de réserve spéciale des autres Catégories de Parts Sociales) réalisés à compter de la Date du Premier Rachat jusqu'à la Date du Deuxième Rachat (l'«Assiette du Prix du Rachat des Parts Sociales B») au prorata du nombre de Parts Sociales B rachetées par rapport au nombre total de Parts Sociales B et de la valeur nominale totale de l'ensemble des Parts Sociales B devant être rachetées et du compte de réserve spéciale y afférent, le cas échéant. En cas de rachat partiel des Parts Sociales B, les Parts Sociales B restantes et en circulation devront permettre à leur détenteur de percevoir les bénéfices distribuables disponibles restants de la Société réalisés et compris dans l'Assiette du Prix du Rachat des Parts Sociales B.

- Les règles énoncées ci-dessus sont applicables aux autres Catégories de Parts Sociales mutatis mutandis, sous réserve que tout ou partie des Catégories de Parts Sociales ne peuvent pas être rachetées avant que la Catégorie de Parts Sociales précédente (selon l'ordre alphabétique) ait été complètement rachetée.

Le rachat de parts sociales ne peut pas aboutir à avoir la valeur des actifs nets de la Société inférieure à la somme du montant total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent pas être distribués conformément à la Loi et aux présents Statuts. Le prix de rachat sera déterminé sur la base des comptes intermédiaires et en prenant en considération les fonds et actifs disponibles. Par conséquent, le rachat ne pourra être effectué qu'en prélevant seulement des sommes provenant des bénéfices, de l'émission des nouvelles parts sociales ou de sommes affectées aux comptes de réserve distribuable comme le compte de prime d'émission ou de la réserve légale au prorata de la réduction résultant de l'annulation des parts sociales.

Immédiatement après le paiement du rachat du prix, l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) devra diminuer le capital social en annulant les parts sociales rachetées.

16.5. Un compte de réserve spéciale devra être établi pour chaque Catégorie de Parts Sociales de la Société. Tout profit qui n'est pas distribué aux associés conformément à l'article 16.2 devra, à la seule discrétion des associés, être alloué à des comptes de réserve spéciale des Catégories de Parts Sociales respectives concernées, en prenant en considération le droit au bénéfice de chaque Catégorie de Parts Sociales.»

6. Modification de l'article 17.2 des statuts de la Société comme suit:

« **17.2.** Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés de la Société conformément au principe établi par l'article 16.5 des Statuts.»

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 3 («Objet Social») des statuts de la Société.

L'article 3 «Objet Social» des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses associés par

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers ou immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales A, B, C, D, E, F, G, H, I et J avec les droits et privilèges attachés tels que prévus dans les statuts de la Société, de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes en cinquante (50) parts sociales A, en cinquante (50) parts sociales B, en cinquante (50) parts sociales C, en cinquante (50) parts sociales D, en cinquante (50) parts sociales E, en cinquante (50) parts sociales F, en cinquante (50) parts sociales G, en cinquante (50) parts sociales H, en cinquante (50) parts sociales I et en cinquante (50) parts sociales J, chacune d'entre elles étant toujours détenue par l'Associé Unique et la modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'appliquer ces modifications.

L'article 5.1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinquante (50) parts sociales A (les «Parts Sociales A»), cinquante (50) parts sociales B (les «Parts Sociales B»), cinquante (50) parts sociales C (les «Parts Sociales C»), cinquante (50) parts sociales D (les «Parts Sociales D»), cinquante (50) parts sociales E (les «Parts Sociales E»), cinquante (50) parts sociales F (les «Parts Sociales F»), cinquante (50) parts sociales G (les «Parts Sociales G»), cinquante (50) parts sociales H (les «Parts Sociales H»), cinquante (50) parts sociales I (les «Parts Sociales I») et cinquante (50) parts sociales J (les «Parts Sociales J») et collectivement avec les Parts Sociales A, B, C, D, E, F, G, H et I, les «Catégories de Parts Sociales») sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.3. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.3.** Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales ou allouée à une Catégorie de Parts Sociales doit être affectée au compte de prime d'émission des Catégories de Parts Sociales respectives concernées (à savoir le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales A, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales B, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales C, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales D, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales E, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales F, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales G, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales H, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales I, et le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales J, collectivement les «Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales»). Les Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, les Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de parts sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des parts sociales ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Sauf accord contraire des associés de la Société, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 16 («Affectation des bénéfices») des statuts de la Société, afin de rajouter deux nouveaux alinéas, respectivement numérotés 16.4 et 16.5, qui aura désormais la teneur suivante:

« **16.4.** Le rachat d'une Catégorie de Parts Sociales ne peut être fait que selon les règles suivantes:

- Tout ou partie des Parts Sociales A ne peuvent être rachetées qu'à une date postérieure à la date de constitution de la Société (la «Date du Premier Rachat»). Le prix de rachat pour tout ou partie des Parts Sociales A doit comprendre les bénéfices distribuables de la Société (à l'exception des bénéfices affectés au compte de réserve spéciale des autres Catégories de Parts Sociales réalisés à compter de la date de constitution de la Société jusqu'à la Date du Premier Rachat (l'«Assiette du Prix du Rachat des Parts Sociales A») au prorata du nombre de Parts Sociales A rachetées par rapport au nombre total de Parts Sociales A et de la valeur nominale totale de l'ensemble des Parts Sociales A devant être rachetées et le compte de réserve spéciale y afférent, le cas échéant. En cas de rachat partiel des Parts Sociales A, les Parts Sociales A restantes et en circulation devront permettre à leur détenteur de percevoir les bénéfices distribuables disponibles restants de la Société réalisés et compris dans l'Assiette du Prix du Rachat des Parts Sociales A.

- Tout ou partie des Parts Sociales B ne peuvent être rachetées qu'à une date postérieure à la Date du Premier Rachat (la «Date du Deuxième Rachat»). Le prix de rachat pour tout ou partie des Parts Sociales B doit comprendre les bénéfices distribuables de la Société (à l'exception des bénéfices affectés au compte de réserve spéciale des autres Catégories de Parts Sociales réalisés à compter de la Date du Premier Rachat jusqu'à la Date du Deuxième Rachat (l'«Assiette du Prix du Rachat des Parts Sociales B») au prorata du nombre de Parts Sociales B rachetées par rapport au nombre total de Parts Sociales B et de la valeur nominale totale de l'ensemble des Parts Sociales B devant être rachetées et du compte de réserve spéciale y afférent, le cas échéant. En cas de rachat partiel des Parts Sociales B, les Parts Sociales B restantes et en circulation devront permettre à leur détenteur de percevoir les bénéfices distribuables disponibles restants de la Société réalisés et compris dans l'Assiette du Prix du Rachat des Parts Sociales B.

- Les règles énoncées ci-dessus sont applicables aux autres Catégories de Parts Sociales mutatis mutandis, sous réserve que tout ou partie des Catégories de Parts Sociales ne peuvent pas être rachetées avant que la Catégorie de Parts Sociales précédente (selon l'ordre alphabétique) ait été complètement rachetée.

Le rachat de parts sociales ne peut pas aboutir à avoir la valeur des actifs nets de la Société inférieure à la somme du montant total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent pas être distribués conformément à la Loi et aux présents Statuts. Le prix de rachat sera déterminé sur la base des comptes intermédiaires et en prenant en considération les fonds et actifs disponibles. Par conséquent, le rachat ne pourra être effectué qu'en prélevant seulement des sommes

provenant des bénéficiaires, de l'émission des nouvelles parts sociales ou de fonds affectés aux comptes de réserve distribuable comme le compte de prime d'émission ou de la réserve légale au prorata de la réduction résultant de l'annulation des parts sociales.

Immédiatement après le paiement du rachat du prix, l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) devra diminuer le capital social en annulant les parts sociales rachetées.

16.5. Un compte de réserve spéciale devra être établi pour chaque Catégorie de Parts Sociales de la Société. Tout profit qui n'est pas distribué aux associés conformément à l'article 16.2 devra, à la seule discrétion des associés, être alloué à des comptes de réserve spéciale des catégories de parts sociales respectives concernées, en prenant en considération le droit au bénéfice de chaque catégorie de parts sociales.»

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 17.2 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **17.2.** Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés de la Société conformément au principe établi par l'article 16.5 des Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 septembre 2014. LAC/2014/41921. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143545/481.

(140162990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Treveria Twenty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.944.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 septembre 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société, avec effet au 31 août 2014, ont été acceptées;

- Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants, avec effet au 31 août 2014 et ce pour une durée indéterminée:

* (i) Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

* (ii) Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146433/20.

(140166633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Mistral Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 190.129.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on twenty third day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The limited liability company OPIT A S.à r.l., a company governed by the Luxembourg law, with registered office at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B135.018, duly represented by Mr David BANNERMAN, residing professionally at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July, 22nd 2014.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing person representing the incorporators and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (“société anonyme”) governed by the relevant laws and the present articles:

“Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (“société anonyme”) under the name of “Mistral TOP S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the “General Meeting”), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the “Board of Directors”).

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets whether owned by it or third parties as they may be composed from time to time.

4.2 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations and participations owned by third parties.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin and to manage and develop such participations and participations held by third parties, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at Thirty One Thousand Euros (EUR 31,000), represented by Three Thousand One Hundred (3,100) shares having a par value of Ten Euros (EUR 10) each hereinafter the “Shares”.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (“usufruitier”) and a bare owner (“nu-proprétaire”) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time (regardless of their class) at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Companies Act”).

6.6 Transfer of Shares.

If the Corporation has at least two members, the corporate shares are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of shares inter vivos to nonmembers is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Corporation’s capital.

In case of a sole member, the shares of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Management - Supervision**Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.**

7.1 The directors shall be not more than three (3) in numbers and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

7.2 The majority of the members of the Board of Directors shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of director which would lead to a breach of this Article 7.2 shall be void.

7.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.4 In the event of a vacancy of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by majority vote a new Director out of a list of two candidates proposed by the holders of the Shares.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among the Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.”

8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days’ prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy, provided that a director who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy. Further, a director who is not resident in Germany for German tax purposes may not appoint a person who is resident in Germany for German tax purposes as his proxy.

8.8 A director, other than a director who is resident in the UK for UK tax purposes, or a director who is resident in Germany for German tax purposes may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

8.9 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

8.10 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.11 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms

8.12 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.13 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.

8.14 Notwithstanding the provisions of Article 8.11, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other directors or by the members of the meeting's board ("bureau"). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

No actions in this Article 9 may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Directors be prepared in the UK.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.

The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors ("commissaire aux comptes"), or to one or several auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

14.2 None of the following actions or decisions (the "Reserved Shareholder Matters") shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.

14.3 The Reserved Shareholder Matters are as follows:

- (a) altering the Articles;
- (b) changing the authorised or issued share capital of the Company or the rights attaching thereto;
- (c) setting up offices, administrative centres and agencies outside of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (d) the approval of any business plan produced from time to time by the Board of Directors ("Business Plan"), together with any material amendment to such Business Plan;
- (e) except as otherwise required by law, the decision to place the Company in liquidation or other external administration;
- (f) all matters which Luxembourg law requires to be approved either unanimously by Shareholders or by a two-thirds majority of votes cast by Shareholders at a general meeting;
- (g) any material borrowing or raising of any money and any associated hedging agreements or derivatives, unless such borrowing or money raising or hedging agreement are contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above);
- (h) any acquisition or disposal of any material property of the Company unless such acquisition or disposal is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above); and
- (i) the creation of any pledge, mortgage, encumbrance or any security interest over all or substantially all of the assets of the Company unless such pledge, mortgage, encumbrance or any security interest is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above).

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday in May of each year at 9 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act or pursuant to the terms of Article 14, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act."

Subscription and paying-up

All the Three Thousand One Hundred (3,100) shares have been subscribed by the Company OPIT A S.à r.l., prenamed.

All the Three Thousand One Hundred (3,100) shares have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of Thirty One Thousand (EUR 31,000) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Corporation, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
- 2) The number of directors is fixed at three (3).
- 3) The following persons are appointed as directors for a period ending at the meeting to be held to approve the account as at December 31, 2014:
 1. Mr. Stephen LAWRENCE, companies director, born in London (United Kingdom) on January 11, 1961, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, as director of the Company;
 2. Mr Pii KETVEL, Lawyer, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg as director of the Company;
 3. Mr David BANNERMAN, companies director, born in Edinburgh, (United Kingdom) on 02 February 1962 professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, as ordinary director of the Company;

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at one thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois Juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée OPIT A S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B135.018, dûment représentée par Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est créé, par les souscripteurs et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination de "Mistral TOP S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale"), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration").

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société

luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens détenus pour compte propre ou pour compte de tiers tels qu'ils seront au fil du temps.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et des participations détenus par les tiers.

4.3 De plus, la Société peut, établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, et de gérer et développer de telles participations et les participations détenues par les tiers, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois mille trente cents (3.100) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, ci-après désignées comme les "Actions".

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société seront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque Actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre.

Des certificats des ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 Le Conseil d'Administration peut discrétionnairement et à tout moment appeler à libérer les montants impayés, s'il y en a, sur des Actions émises et en circulation (peu importe leur catégorie), pour autant toutefois que ces appels visent toutes les Actions dans les mêmes proportions et au même moment. Toute somme dont le paiement se fait tardivement génère automatiquement des intérêts au profit de la Société à un taux de dix (10) pour cent par an, calculés à partir de la date à laquelle le paiement était dû.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

6.6 Transfert des Actions

Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et révocation des administrateurs.

7.1 Il y aura au maximum trois (3) administrateurs et qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

7.2 La majorité des membres du Conseil d'Administration devra toujours résider au Luxembourg. Chaque désignation d'administrateur qui contreviendrait à l'Article 7.2 sera nulle.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

7.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, retraite ou autrement, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire, mais un administrateur non-résident fiscalement au Royaume-Uni ne peut pas désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement au Royaume-Uni. De plus, un administrateur non-résident fiscalement en Allemagne ne peut désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement en Allemagne.

8.8 Un administrateur, autre qu'un administrateur qui réside fiscalement au Royaume-Uni ou qu'un administrateur qui réside fiscalement en Allemagne, peut être désigné comme mandataire de un ou plusieurs de ses collègues, à condition qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

8.9 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/ sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.10 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.11 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.

8.12 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés régulières.

8.13 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.

8.14 Nonobstant les dispositions de l'Article 8.11, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, firme ou autre entité n'est affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une Société, firme ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire, (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, être empêché à considérer, voter ou agir dans les matières en relation avec un tel contrat ou une telle affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président, par deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil ("bureau"). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Aucune démarche prévue dans cet Article 9 ne peut être accomplie au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social..

La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13. Audit. Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

14.2 Aucune des actions ou décisions suivantes (les "Matières Réservées") ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.

14.3 Les Matières Réservées sont les suivantes:

- (a) la modification des Statuts,
- (b) la modification du capital social autorisé ou émis de la Société ou les droits qui y sont attachés;
- (c) l'installation de bureaux, centres administratifs et agences en dehors du Grand-Duché de Luxembourg;
- (d) l'approbation du Business Plan (plan d'activité) réalisé de temps en temps par le Conseil d'Administration (le "Business Plan"), ainsi que toutes les modifications substantielles du Business Plan;
- (e) sauf disposition contraire de la loi, la décision de mettre la Société en liquidation ou sous une autre gestion extérieure;
- (f) toutes les matières pour lesquelles le droit luxembourgeois requiert l'approbation unanime des Actionnaires ou une majorité des deux tiers des votes des Actionnaires à une Assemblée Générale;
- (g) tout emprunt important d'argent et tout accord de couverture associés ou contrats dérivés, à moins que de tels emprunts importants d'argent et de tels accords de couverture associés ou contrats dérivés ne soient prévus par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus);
- (h) toute acquisition ou cession de tout bien substantiel de la Société à moins que une telle acquisition ou cession ne soit prévue par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus); et
- (i) la constitution de tout gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur tous les biens ou sur substantiellement tous les biens de la Société à moins qu'un tel gage hypothèque, charge ou autre sûreté ne soit prévu par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus).

Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales.

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale Annuelle") se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 1^{er} mardi du mois de mai de chaque année à 9h00.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16. Délibérations - Vote.

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915 ou dans l'Article 14, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année comptable - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 19. Distributions des profits.

19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration en deans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 L'Assemblée Générale peut décider d'allouer les profits et les réserves distribuables au remboursement du capital sans diminuer le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Art. 21. Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les trois mille trois cent (3.300) actions ont été souscrites par la société OPIT A S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les trois mille cent (3.100) actions ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul actionnaire, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3);
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateur pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes du 31 décembre 2014:
 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, directeur de sociétés, né à Londres (Royaume-Uni) le 11 janvier 1961, résidant à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en qualité d'administrateur;
 2. Monsieur Pii KETVEL, avocat, né à Helsinki (Finlande) le 4 juin 1968, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur;
 3. Mr David BANNERMAN, directeur de sociétés, né à Edinburgh (Royaume-Uni), le 02 février 1962 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur.

149126

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille deux cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BANNERMAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34840. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014143589/615.

(140163069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Swiss Re International SE, Société Européenne.

Capital social: EUR 182.037.271,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

—
EXTRAIT

En date du 17 septembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re International SE (la «Société») a décidé de nommer Patrick Raafaub avec adresse professionnelle à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 23 septembre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Swiss Re International SE

Référence de publication: 2014147721/16.

(140167655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Tyco Fire & Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 190.154.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-seventh day of August.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tyco International public limited company, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Melbourn Road, Bishopstown, County Cork, Ireland and registered with the Companies Registration Office under number 543654,

here represented by Victoria Woestmann, lawyer, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal; and

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Tyco Fire & Security S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The purpose of the Company is further to act as general partner (gérant) of Luxembourg corporate partnerships limited by shares (sociétés en commandite par actions).

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The registered office may also be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. The Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

No authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their power for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends the last Friday of the month of September of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to the last Friday of the month of September, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Tyco International public limited company, prenamed: eighteen thousand (18,000) shares; and

Total: eighteen thousand (18,000) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the free disposal of the Company.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 26 September 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 4. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Andrea Goodrich, manager, whose professional address is at 9, Roszel Road, USA-085440 NJ Princeton;
- Robert Sedgley, manager, whose professional address is at 9, Roszel Road, USA-085440 NJ Princeton;
- Mirza Dautbegovic, manager, whose professional address is at 21, Victor von Bruns-Strasse, CH 82120 Neuhausen am Rheinfall; and
- Peter Schieser, manager, whose professional address is at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

2. The registered office is established at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Tyco International public limited company, une société de droit irlandais, avec siège social à Melbourn Road, Bishops-town, County Cork, Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 543654;

ici représentée par Victoria Woestmann, avocate, résidant au 33, Avenue J. F Kennedy à L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Tyco Fire & Security S. à r.l." (la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

De plus, l'objet de la Société est également d'agir comme gérant de sociétés en commandite par actions.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gestion de la Société. Le siège social peut également être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000.-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

Aucune autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, le dernier vendredi du mois de septembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Tyco International public limited company, susmentionné: dix-huit mille (18.000) parts sociales

Total: dix-huit mille (18.000) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 26 septembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.-

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 4. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Andrea Goodrich, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 9, Roszel Road, 085440 NJ Princeton, Etats-Unis d'Amérique;

- Robert Sedgley, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 9, Roszel Road, 085440 NJ Princeton, Etats-Unis d'Amérique

- Mirza Dautbegovic, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 21, Victor von Bruns-Strasse, CH 82120 Neuhausen am Rheinfall, Suisse; et

- Peter Schieser, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire

Signé: V. WOESTMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2014. Relation: LAC/2014/40344. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143780/361.

(140163511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Wega International Consulting Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 190.121.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 46706, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, ici représenté par son administrateur délégué, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «WEGA International Consulting Service S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet le conseil, l'assistance et les prestations de services en général dans le domaine des systèmes d'information, de l'informatique et des logiciels, ainsi l'achat, la vente, la commercialisation sous toutes ses formes de tous produits et services en général et plus particulièrement se rattachant à l'informatique, aux nouvelles technologies de l'information et à la transmission d'information.

La Société a également pour objet la prise de participations et d'investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, actions, parts sociales, obligations, créances et autres valeurs mobilières de toutes espèces, publiques ou privées, sans que cette énumération ait un caractère limitatif.

- Elle peut acquérir, détenir, mettre en valeur et vendre tous brevets et concéder des licences d'exploitation de ces brevets tant aux sociétés filiales ou affiliées qu'à des entreprises tierces.

- Elle peut participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle d'entreprises industrielles, commerciales, immobilières et leur prêter tous concours comme il est précisé ci-dessous.

- En prenant de tels intérêts de participation la Société peut exercer tous les droits, pouvoirs et privilèges y attachés, y compris le droit de vote. Elle peut en outre prendre tous engagements et assumer toutes charges relatives à ces participations. D'une façon générale elle peut exercer toutes actions qui sont directement ou indirectement nécessaires ou utiles à la gestion, au contrôle et au développement de son portefeuille.

- La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois mille cent actions (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune. La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 8.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus

qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire les 3.100 (3.100) actions comme suit:

- IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., préqualifié, Trois mille cents actions 3.100

Total: Trois mille cents actions 3.100

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Steeve GRESSE, né le 06 février 1980 à Point à Pitre (Guadeloupe), demeurant au 140, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg. La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société PYXIS S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75 177.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

6. L'adresse de la Société est fixée à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2014. Relation: LAC/2014/39257. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143808/188.

(140162911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Cornerstone Commercial Properties Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 182.910.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014148005/12.

(140168838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.
